



NATURA 2000

Site FR9101375 Falaises de Barjac
FR9101376 Causse des Blanquets

Réunion du comité de pilotage n°12
21 décembre 2016, 9h, Barjac

Compte-rendu

Réunion présidée par M. Christian SAINT LEGER

I - Composition de l'assemblée

Présents (13) :

BERGOGNE Francis, Maire de Barjac
BUGAUD Dominique, DDT
CANAR Guillaume, Syndicat Mixte Lot Dourdou
DELAUNAY Martin, Chargé de mission Natura 2000
FEBVRE Vinciane, COPAGE
FOULON Michel, ONF
FRAISSE Nathalie, DGS Communauté de Communes Cœur de Lozère
MARTIN Philippe, Maire de Balsièges, Président de la Communauté de Communes du Valdonnez
MEFFRAY DAVAL Dominique, DDT
RAYMOND André, Maire de Palhers
SAINT LEGER Christian, adjoint au Maire, président du COPIL
SANE Fabien, ALEPE
SOLIGNAC Emmanuelle, DDCSP 48

II - Ouverture de la séance et ordre du jour

C. SAINT LEGER ouvre la séance en remerciant les participants. Il rappelle les objectifs de la réunion :

- Présenter le bilan de l'animation 2016 ;
- Bilan du PAEC Vallée du Lot et évolution pour 2017 ;
- Actualisation du DOCOB
- Changement de portage de chaque site
- Définir le programme d'animation 2017 ;
- Aborder toute question relative à la vie du site Natura 2000.

Les paragraphes qui suivent résument la présentation et les interventions des membres du comité de pilotage (COPIL).

III – Présentation du bilan de l'animation 2016

Contrats ni agricoles ni forestiers

Un contrat a été monté sur la tufière du ravin du Maure. Ce projet était sur la mise en défens de l'ancien sentier qui traversait la tufière, la création d'un parcours avec passerelle pour contourner la tufière en amont, et la mise en place de panneaux d'information sur la tufière. Ce projet a nécessité un grand temps de concertation avec l'exploitant local et de nombreuses visites ont été réalisées avec les partenaires et services de l'état afin d'établir le meilleur projet possible. Il était prévu poursuivre cet aménagement avec un sentier pédagogique remontant jusqu'au Villaret. Le propriétaire n'a pas souhaité signer la convention avec la Communauté de Communes Pays de Chanac qui aurait porté ce contrat cette année.

Ce projet rejoignait un projet à grande ampleur de sentier vélo sur la rive gauche du Lot, projet datant de 2004.

Contrats MAEC en site Natura 2000

En 2015, une grande quantité de contrats avaient été montés dans les différents sites Natura 2000 présents dans le PAEC Vallée du Lot. La plupart des agriculteurs intéressés ayant des sites ayant contractualisé en 2015, 2016 marque le début de la contractualisation de grandes surfaces hors site Natura 2000.

Une campagne d'animation en collaboration avec le COPAGE a été menée sur le Valdonnez avec une réunion d'information, deux formations VIVEA, une journée technique et du temps d'aide à la mise en place des contrats auprès de chaque exploitation.

Sur l'ensemble du PAEC, 993,81 ha de pelouses et prairies, 23 870 ml de haies et 4055 ml de ripisylve ont été engagés par 18 agriculteurs pour un montant d'environ 505 324 € sur 5 ans. 4 contrats n'ont pas été finalisés. Un très fort pourcentage des surfaces engagées représente les mesures LR_VLOT_HE10 et LR_VLOT_HE14, des mesures sur la gestion pastorale des pelouses et pelouses en sous-bois. Beaucoup de surfaces hors SIP ont été engagées.

Sur les sites Falaises de Barjac et Causse des Blanquets, 23,7 ha de pelouses et prairies, 2 555 ml de haies et 455 ml de ripisylves ont été engagés pour un montant de 16 835 € sur 5 ans. Plus de 6 km de haies étaient prévues mais le propriétaire n'a pas souhaité finaliser son contrat.

Il semblerait qu'on soit bientôt au bout des possibilités de contractualisation sur le territoire, la plupart des contrats potentiels ayant déjà été démarchés.

En 2017, suite aux changements de configuration des collectivités issus de la loi NOTRe, l'Association Terres de vie en Lozère reprendra le portage du PAEC Vallée du Lot pour sa dernière année d'animation. L'animation de la contractualisation en SIP continuera à se faire via l'animation Natura 2000.

Charte Natura 2000

Aucune promotion de la Charte Natura 2000 n'a été faite auprès des propriétaires privés suite au problème de remboursement de la taxe TFNB aux communes.

L'ONF a renouvelé son adhésion à la charte Natura 2000 sur les communes de Barjac, Balsièges et Cultures.

Le Comité Départemental de Spéléologie a été démarché, sans retour. Les différents clubs de spéléologie ont également été contactés. La charte a toutefois été présentée aux participants à l'animation sur la détermination des chauves-souris.

D'autres associations ont été démarchées (AAPPMA Balsièges, Bec de Jeu).

Il est intéressant poursuivre cette démarche pour favoriser la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les activités pratiquées sur le site.

Évaluations d'incidences

La structure animatrice a été sollicitée dans le cadre de sa mission de porter à connaissance et pour l'évaluation d'incidences de 3 projets :

- L'arrachage de haies (arrêté avant l'arrachage totale du linéaire)
- La construction d'un bâtiment agricole
- Une manifestation sportive (sans incidences)

Aucun de ces projets n'a réalisé d'évaluation des incidences.

Suivi d'espèces et d'Habitats

Loutre :

7 stations en bord de cours d'eau ont été suivies dans le cadre du suivi Loutre. 4 d'entre elles présentaient des indices de présence. La Loutre est donc bien présente sur le Lot et la Ginèze. La loutre n'est toujours pas présente sur la Jordane.

Une étude génétique similaire à celle menée sur les sites Natura 2000 Charpal et Margeride en 2016 pourrait être intéressante pour mieux connaître l'état réel des populations et leurs structurations.

Un projet à l'échelle du Languedoc Roussillon devrait être déposé par l'ALEPE en collaboration avec d'autres structures naturalistes. L'agence de l'eau pourrait être impliquée dans ce projet.

Chauves-souris :

Le suivi des colonies d'hibernation a été réalisé tardivement (en avril) sur la grotte des Blanquets avec l'ALEPE et un spéléologue local. 18 individus dont 15 d'intérêt communautaire.

Plusieurs suivis des gîtes de reproduction ont été réalisés au cours de l'été 2016, comptabilisant 29 Petits Rhinolophes sur 2 gîtes. Un nouveau site a été prospecté au camping de Barjac et présentait 5 individus. Le propriétaire est d'accord pour poursuivre les suivis et procéder à de petits aménagements hors contrat. Ce site représenterait une colonie de reproduction qui manquait à la cartographie des gîtes du territoire.

Il reste toujours cohérent de suivre les gîtes à proximité du site Natura 2000 qui influent sur les populations dans les sites.

Il pourrait être intéressant de visiter les tunnels sous le ballast de la voie ferrée entre Barjac et Bramonas qui pourraient servir de gîtes.

Les fiches de suivi de fréquentation ont bien été remplies sur les grottes de la Montagne fendue, la grotte des Blanquets et la grotte Guichard, probablement grâce à la campagne de sensibilisation menée depuis le depuis de l'année auprès des spéléologues.

Une mise à jour des fiches de suivi et d'autres actions/outils de sensibilisation, envers les clubs de spéléologie et les professionnels, sont en cours et permettront d'améliorer la qualité des données récupérées.

Étude Orchidées :

Après avoir réalisé un inventaire des orchidées présentes sur les pelouses du site Causse des Blanquets, la deuxième partie de l'inventaire s'est déroulé sur les Falaises. Un bilan écrit et les données SIG ont à la structure opératrice.

6 pelouses présentent plus de 9 espèces et sont donc considérées comme prioritaires. Une seule pelouse est prioritaire sur le site Causse des Blanquets. L'étude est une photographie à un instant t des orchidées présentes sur les sites mais la variabilité de la floraison peut faire évoluer le nombre d'espèces et donc le caractère prioritaire de certaines pelouses. Un suivi des parcelles avec de 6 espèces ou plus pourraient être suivis pour vérifier la priorité des pelouses.

Cet inventaire met en avant une espèce (*Ophrys sulcata*) qui n'avait pas été observé sur le site Natura 2000 du Valdonnez.

Il sera intéressant de croiser ces données avec les parcelles contractualisées en MAEC.

Une valorisation de cette étude lors d'une soirée sur le thème des orchidées est à prévoir pour 2017.

Information, communication, sensibilisation

La lettre d'information n°13 a été publiée à 1500 exemplaires puis distribuée à tous les habitants et dans toutes les mairies en octobre 2016.

2 animations scolaires ont été réalisées par l'ALEPE pour l'école de Barjac (2 niveaux différents).

Un temps a été passé avec des spéléologues afin de les sensibiliser à la présence des chauves-souris dans les cavités du site. Cette action est à poursuivre en 2017.

Une animation pour la fête de la Nature a rencontré un franc succès car plus de 20 personnes se sont regroupés pour partir à la découverte des orchidées du Truc de Grèzes et du truc du Midi.

Une animation/formation pour les licences pro GENA de Sup' Agro Florac a été réalisé en collaboration avec le site du Valdonnez.

Une soirée Loutre a été organisée à Barjac où un film a été projeté, suivi d'échanges avec les 12 participants.

Un nouveau site internet « barjac-blanquets.n2000.fr » a été créé et regroupe une soixantaine de page présentant Natura 2000, le territoire, les actions et toutes les actualités.

Les panneaux ont été exposés lors de la manifestation sportive « La nordique du Gévaudan » en septembre à Grèzes. Les panneaux n'ont pas été remis à jours car des modifications sont à venir pour 2017.

Plusieurs articles ont été publiés dans la presse locale.

Vie au-delà du site

Le chargé de mission a participé à de nombreuses réunion locales et régionales, sur l'état de conservation des sites, l'animation Natura 2000 et sur la mise en place des MAEC.

► Le COPIL valide à l'unanimité le bilan de l'animation 2016

IV – Évaluation du DOCOB

Une phase de diagnostic et d'évaluation du DOCOB et des actions mises en œuvre depuis sa validation a été réalisée au cours de l'année 2016. Il en ressort des réalisations très variables selon les objectifs.

Il ressort de bonnes réalisations générales sur les MAEt (344ha, 58km) sur gestion des pelouses d'intérêt communautaire et fertilisation. Peu de gros travaux d'ouverture ont été réalisés en MAEt ou « Ni-Ni », pourtant prioritaires.

Les seules actions de gestion des espèces sont les travaux sur les haies (3 fiches actions sur 17).

Aucun contrat forestier n'a été réalisé bien que 3 projets préparés par l'ONF ont été montés. Le fait que l'ONF soit maître d'ouvrage et maître d'œuvre pose des problèmes internes au niveau du financement des agents et ouvriers pour ces projets. Il pourrait être intéressant de travailler sur de petites surfaces, notamment au niveau du nouveau lotissement de Barjac. Le financement de l'ONF sur ces contrats reste le principal frein à la mise en place de contrats forestiers.

L'inventaire orchidées est la seule étude réalisée prévue au DOCOB.

Sur la période prévue dans le DOCOB (2009-2014), le montant mobilisé représente 504 476 €, soit 58% du prévisionnel.

Pour 2017, il est nécessaire de mettre à jour le contexte général, forestier, agricole, ainsi que mettre à jours les nouvelles collectivités. Une mise à jour de la cartographie et du FSD est également nécessaire.

V – Désignation de l'opérateur des sites

La Communauté de Communes Cœur de Lozère a candidaté pour le portage du site Falaises de Barjac. N'étant pas sur le territoire du site Causse des Blanquets, elle ne peut porter ce site.

Les membres du comité de pilotage ont émis le vœu que la Communauté de communes Cœur de Lozère soit désignée par le prochain COPIL comme opérateur du site Natura 2000 Falaises de Barjac au 01/01/2017. Ce COPIL sera organisé en début d'année 2017 avec un collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements modifiés pour prendre en compte les nouvelles intercommunalités. Il devra désigner un nouveau maître d'ouvrage et élire également un nouveau président Christian Saint-Léger reste président du COPIL du site Falaises de Barjac jusqu'à cette date.

La maîtrise d'ouvrage du site Causse des Blanquets fera l'objet d'une consultation des collectivités concernées début 2017 A défaut d'une candidature, l'Etat assurera de façon transitoire la maîtrise d'ouvrage pour l'année, en proposant aux territoires concernés une fusion des deux sites .

VI – Définition du programme d'animation 2017

Le programme d'animation final sera validé lors du COPIL de début d'année 2017.

VII – Conclusion

C. SAINT LEGER remercie tous les membres du COPIL pour leur participation.

Christian SAINT LEGER
Président du COPIL



